



Séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue dans la salle Jean-Després de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 15 décembre 2009 à 17 h 00 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, mesdames et messieurs les conseillers-ères Stefan Psenak, André Laframboise, Alain Riel, Maxime Tremblay, Patrice Martin, Mireille Apollon, Pierre Phillion, Denise Laferrière, Nicole Champagne, Denis Tassé, Luc Angers, Patsy Bouthillette, Joseph De Sylva, Sylvie Goneau, Stéphane Lauzon, Yvon Boucher, Luc Montreuil et Maxime Pedneaud-Jobin formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le conseiller Patrice Martin.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, M^e Richard D'Auray, greffier adjoint et M^e Maude Lauzon, assistante-greffière.

Est absent, monsieur le conseiller Denis Tassé.

*** **Monsieur le conseiller Alain Riel quitte son siège.**

*** **Monsieur le conseiller Alain Riel reprend son siège.**

CM-2009-1222 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALAIN RIEL
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SYLVIE GONEAU**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour comme soumis.

Adoptée

**CM-2009-1223 RÈGLEMENT NUMÉRO 61-8-2009 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
TARIFICATION NUMÉRO 61-2006 DANS LE BUT DE RÉVISER LES TARIFS
ÉTABLIS CONCERNANT DES BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS OFFERTS
PAR LA VILLE DE GATINEAU**

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 61-8-2009 a été remis aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, et ce, en conformité avec les prescriptions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALAIN RIEL
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JOSEPH DE SYLVA**

ET RÉSOLU QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2009-1866 en date du 15 décembre 2009, ce conseil adopte le Règlement numéro 61-8-2009 modifiant le règlement de tarification numéro 61-2006 dans le but de réviser les tarifs établis concernant des biens, services ou activités offerts par la Ville de Gatineau.

Monsieur le président demande le vote sur la résolution principale.

POUR	CONTRE	ABSENT
M. Alain Riel	M. Stefan Psenak	M. Denis Tassé
M. Maxime Tremblay	M. André Laframboise	
M ^{me} Mireille Apollon	M. Pierre Phillion	
M ^{me} Denise Laferrière	M. Luc Angers	
M ^{me} Nicole Champagne	M ^{me} Sylvie Goneau	
M ^{me} Patsy Bouthillette	M. Stéphane Lauzon	
M. Joseph De Sylva	M. Maxime Pedneaud-Jobin	
M. Yvon Boucher		
M. Luc Montreuil		
M. Marc Bureau		
M. Patrice Martin		

Monsieur le président déclare la résolution principale adoptée.

Adoptée sur division

CM-2009-1224

RÈGLEMENT NUMÉRO 642-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION ET LE PRÉLÈVEMENT DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES ET DES AUTRES COMPENSATIONS POUR LE BUDGET DE L'ANNÉE 2010

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 642-2009 a été remis aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, et ce, en conformité avec les prescriptions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC MONTREUIL
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STÉPHANE LAUZON**

ET RÉSOLU QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2009-1867 en date du 15 décembre 2009, ce conseil adopte le Règlement numéro 642-2009 décrétant l'imposition et le prélèvement des taxes foncières générales et spéciales et des autres compensations pour le budget de l'année 2010.

Adoptée

CM-2009-1225

RÈGLEMENT NUMÉRO 501-16-2009 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉRO 501-2005 DANS LE BUT D'AJUSTER LES TARIFS D'HONORAIRES POUR DIFFÉRENTES DEMANDES DE PERMIS ET CERTIFICATS

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 501-16-2009 a été remis aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, et ce, en conformité avec les prescriptions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture :

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE PATSY BOUTHILLETTE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE DENISE LAFERRIÈRE**

ET RÉSOLU QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2009-1865 en date du 15 décembre 2009, ce conseil adopte le Règlement numéro 501-16-2009 modifiant le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 501-2005 dans le but d'ajuster les tarifs d'honoraires pour différentes demandes de permis et certificats.

Adoptée

CM-2009-1226

**ADOPTION DU BUDGET 2010 ÉTABLISSANT LES REVENUS ET DÉPENSES À
443 133 000 \$**

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif et ce conseil ont procédé à l'étude des prévisions budgétaires pour l'année 2010 :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STÉPHANE LAUZON
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC MONTREUIL**

ET RÉSOLU QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2009-1868 en date du 15 décembre 2009, ce conseil adopte le budget étudié par les membres du conseil pour l'année commençant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre 2010, établissant les revenus et les dépenses pour la période au montant de 443 133 000 \$.

Monsieur le président demande le vote sur la résolution principale.

POUR	CONTRE	ABSENT
M. Stefan Psenak	M. Luc Angers	M. Denis Tassé
M. André Laframboise		
M. Alain Riel		
M. Maxime Tremblay		
M ^{me} Mireille Apollon		
M. Pierre Philion		
M ^{me} Denise Laferrrière		
M ^{me} Nicole Champagne		
M ^{me} Patsy Bouthillette		
M. Joseph De Sylva		
M ^{me} Sylvie Goneau		
M. Stéphane Lauzon		
M. Yvon Boucher		
M. Luc Montreuil		
M. Maxime Pedneaud-Jobin		
M. Marc Bureau		
M. Patrice Martin		

Monsieur le président déclare la résolution principale adoptée.

Adoptée sur division

CM-2009-1227

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS DE LA VILLE DE GATINEAU POUR LES ANNÉES 2010 À 2012

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif et ce conseil ont procédé à l'étude du programme triennal d'immobilisations pour les années 2010 à 2012 :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC MONTREUIL
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JOSEPH DE SYLVA**

ET RÉSOLU QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2009-1869 en date du 15 décembre 2009, ce conseil adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2010 à 2012 qui fait partie intégrante de la présente résolution.

Les montants des projets ainsi que les sources de financement projetées se résument comme suit :

Exprimé en mille dollars

	2010	2011	2012	Total
Règlements d'emprunt	53 565 \$	37 468 \$	38 879 \$	129 912 \$
Fonds de roulement	4 400 \$	4 400 \$	4 400 \$	13 200 \$
Fonds de parcs	250 \$	250 \$	-	500 \$
Paiements comptants	7 641 \$	11 811 \$	13 136 \$	32 588 \$
Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ)	15 716 \$	4 991 \$	-	20 707 \$
Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO)	19 000 \$	-	-	19 000 \$
Programme d'infrastructures Québec municipalités (PIQM) – Volet 1.4	-	-	13 000 \$	13 000 \$
Taxe sur l'essence	14 800 \$	14 800 \$	14 800 \$	44 400 \$
Réserve - Accessibilité universelle	205 \$	440 \$	-	645 \$
Total	115 577 \$	74 160 \$	84 215 \$	273 952 \$

Le trésorier est autorisé à puiser les sommes nécessaires à même le fonds de roulement, le fonds de parcs, la réserve – Accessibilité universelle et les paiements comptants prévus au budget pour donner suite aux projets prévus au programme triennal d'immobilisations en 2010, et ce, selon le maximum prévu au tableau de financement ci-haut.

Pour toutes les autres sources de financements, les projets seront présentés au conseil pour approbation.

Les emprunts au fonds de roulement sont remboursables sur une période de trois ans, et ce, débutant le 1^{er} janvier 2011.

Faisant suite aux commentaires reçus des membres du conseil dans le cadre de l'étude du programme triennal d'immobilisations 2010-2011-2012, le Comité des immobilisations et du budget est mandaté, en 2010, à réviser l'ensemble des projets des années 2011 et 2012 dans le cadre de la préparation du programme triennal d'immobilisations 2011-2012-2013.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 décembre 2009 conditionnellement à l'adoption du budget 2010.

Adoptée

CM-2009-1228

ADOPTION DU BUDGET 2010 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2010-2011-2012 DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, conformément aux articles 116 et 134 de la Loi sur les sociétés de transport en commun, doit approuver le budget et le programme triennal d'immobilisations de la Société de transport de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil a procédé à l'étude des prévisions budgétaires pour l'année 2010 et du programme triennal d'immobilisations 2010, 2011 et 2012 :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PATRICE MARTIN APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NICOLE CHAMPAGNE

ET RÉSOLU QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2009-1870 en date du 15 décembre 2009, ce conseil approuve :

- le budget 2010 révisé de la Société de transport de l'Outaouais représentant une quote-part pour la Ville au montant de 37 425 000 \$ sur un budget total de 89 175 000 \$;
- le programme triennal d'immobilisations de la Société de transport de l'Outaouais pour les années 2010-2011-2012.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 décembre 2009 conditionnellement à l'adoption du budget 2010.

Adoptée

CM-2009-1229

ADOPTION DU BUDGET 2010 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Gatineau a adopté son budget 2010 en date du 20 novembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Gatineau a déposé à la Ville de Gatineau son budget pour l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, y compris celui du Programme de supplément au loyer;

CONSIDÉRANT QUE ce budget doit être approuvé par la Ville de Gatineau avant d'être acheminé et approuvé par la Société d'habitation du Québec :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SYLVIE GONEAU APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC ANGERS

ET RÉSOLU QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2009-1871 en date du 15 décembre 2009, ce conseil accepte le budget de l'Office municipal d'habitation de Gatineau pour l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 comme déposé et prévoyant un déficit d'opération de 18 640 165 \$ et un déficit pour le Programme de supplément au loyer de 2 345 140 \$.

La contribution de la Ville de Gatineau aux déficits de l'Office municipal d'habitation de Gatineau est évaluée à 1 323 337 \$, soit 234 514 \$ pour le Programme de supplément au loyer et 1 088 823 \$ pour le déficit d'opération de l'organisme.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 décembre 2009 conditionnellement à l'adoption du budget 2010.

Adoptée

CM-2009-1230 **PUBLICATION DU DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE DENISE LAFERRIÈRE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ LAFRAMBOISE**

ET RÉSOLU QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2009-1872 en date du 15 décembre 2009, ce conseil accepte qu'un document explicatif du budget soit publié dans des journaux diffusés sur le territoire de la ville, conformément aux dispositions de l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes, au lieu de le distribuer à chaque adresse civique.

Adoptée

CM-2009-1231 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC MONTREUIL
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STÉPHANE LAUZON**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de lever la présente séance à 18 h 11.

Adoptée

PATRICE MARTIN
Conseiller et président
Conseil municipal

M^e RICHARD D'AURAY
Greffier adjoint